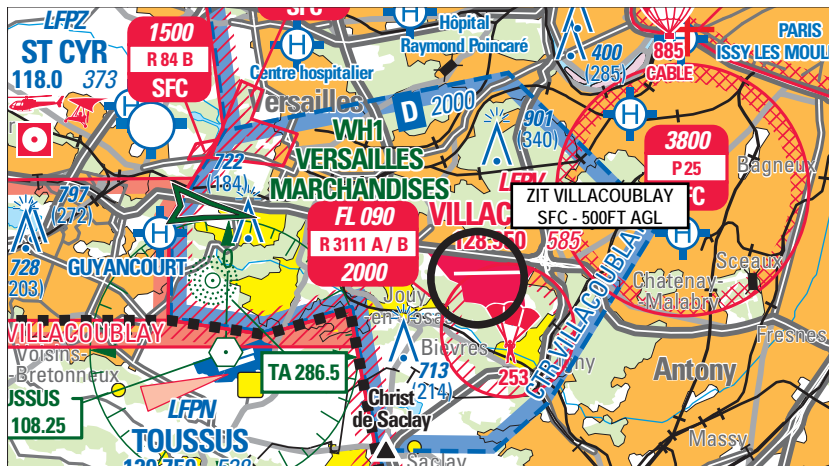


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) sur l'aérodrome de Villacoublay Vélizy (LFPV)
En vigueur : Du 28 mars au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD: Villacoublay Vélizy LFPV



Extrait carte SIA Région Parisienne au 1 / 250 000 édition 1 - 2019

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

STATUT
ZIT qui coexiste avec la CTR Villacoublay et qui se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS
Lorsque la CTR Villacoublay est active, les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

CONDITIONS DE PENETRATION

- CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception des :
- ◆ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
 - ◆ aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotés ;
 - ◆ aéronefs en contact radio avec le service ATC de Villacoublay.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :
cercle de 0.7 Nm (1300 mètres) de rayon centré sur : 48°46'24"N - 002°11'50"E

Limites verticales :
SFC / 500 ft AGL